

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bruyères-et-Montbérault

SEANCE DU 18 JANVIER 2022

Date de la convocation : 13 janvier 2022

Date d'affichage : 19 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

**Présents** : de MOLINER Yves, GARNIER Françoise, HAMADE-TARROUN Nancy, PIERRET Mélanie, TOKARSKI Marie-Pierre, VERCAEMPT Annie, BEAULANT Daniel, CLEMENT Laure, DELHAYE Anne-Marie, FRANCOIS Michel, JACQUOT Marie-France, LEGER Gérard, LHOMME Jean-Marc, MONCOURTOIS Hervé, MOREAU Thierry, REYNAL Isabelle

**Absents** : ANDRE Anne, CAILLIEZ Kévin, LASSAUX Jean

**Secrétaire** : Madame PIERRET Mélanie

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2022_01 - MODIFICATION DE L'AUTORISATION POUR ENGAGER 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
---

### **Annule et remplace la délibération 2021\_27**

Madame le Maire expose que l'article L1612 1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

CHAPITRES	Désignation des chapitres	rappel budget 2021	restes à réaliser 2020	budget voté 2021	Montant autorisé 25%
204/ 20421	subvention aux associations	5 000		5 000,00	1 250,00
204/2041582	subvention d'équipement versé (USEDA)	271 000	25 920,70	245 079,30	61 269,83
OPERATIONS	Désignation des opérations	rappel budget 2021	restes à réaliser 2020	budget voté 2021	Montant autorisé 25%
153	immobilier	170 000	126 581,50	43 418,50	10 854,63
175	matériel divers	10 000	0,00	10 000,00	2 500,00
202	bâtiments divers	397 000	12 261,30	384 738,70	96 184,68
208	stade	98 500	0,00	98 500,00	24 625,00
212	cimetière	5 000	0,00	5 000,00	1 250,00
213	église	117 000	26 960,00	90 040,00	22 510,00
214	école	61 000	0,00	61 000,00	15 250,00
215	voirie	300 000	34 531,06	265 468,94	66 367,24
216	mairie	93 000	17 560,61	75 439,39	18 859,85
230	bibliothèque	25 000	0,00	25 000,00	6 250,00
231	parc de jeux	200 000	0,00	200 000,00	50 000,00
234	salle des fêtes	62 000	0,00	62 000,00	15 500,00
236	vidéoprotection	121 000	54 954,00	66 046,00	16 511,50
237	eaux pluviales	50 000	0,00	50 000,00	12 500,00
238	terrains divers	60 000	0,00	60 000,00	15 000,00
250	illuminations	3 300	0,00	3 300,00	825,00

Vu le détail des crédits ouverts en 2021 figurant dans le tableau ci-dessus, le montant plafond dans lequel Madame le Maire peut être autorisée par le Conseil Municipal à engager, mandater liquider les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget est de 437.507 euros  
La commune souhaite se porter acquéreur d'un véhicule pour les services techniques. Cette opération nécessite sans attendre le vote du budget l'ouverture des crédits suivants :

Opération 175 « matériels divers » article 2182 : 20.000 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision de Madame le Maire telle que décrite ci-dessus.

Dit que les crédits seront repris au budget primitif 2022

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **TRAVAUX**

Fort : le chantier d'insertion de la CAPL interviendra au mois de mai (du 9 mai au 3 juin) pour le rejointoiement du mur de la cour intérieure.

Voirie : le cabinet IBTP travaille actuellement sur l'aménagement de la rue de la Fontaine Minérale. 2 feux « récompenses » devraient être installés sur cette voie pour réguler la vitesse.

Salle des fêtes : les portes des 2 garages ont été changées.

**AMENAGEMENT URBAIN** : la SCI du CLOS JOUAULT souhaite réactiver son projet de lotissement sur l'emplacement de l'ancienne scierie, soit 19 maisons vendues en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

**Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits**

Le maire,